



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/100
8 avril 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE,
EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES
COLONIAUX ET DEPENDANTS

Exposé écrit présenté par Pax Christi International,
organisation non gouvernementale dotée du statut
consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[5 avril 1997]

1. Du 22 au 27 mars 1997, une délégation de Pax Christi International (composée de représentants de notre section néerlandaise) s'est rendue dans la région d'Urabá en Colombie, accompagnée d'un membre du Parlement néerlandais. Elle a interrogé des représentants des diverses églises et organismes civils prenant part au conflit ainsi que des fonctionnaires municipaux et gouvernementaux de la région et est parvenue aux conclusions suivantes.

2. Depuis la visite d'une délégation de Pax Christi en mars 1996, la situation des droits de l'homme dans la région d'Urabá ne s'est pas améliorée. Les civils continuent d'être assassinés et les auteurs de ces assassinats jouissent toujours d'une impunité aussi grande puisque près de 100 % des crimes restent impunis. Le nombre de personnes déplacées dans la région d'Urabá se chiffre désormais en centaines de milliers. Récemment, les autorités d'Antioquia ont promis de leur fournir une assistance plus importante, mais au moment de la visite de la délégation de Pax Christi, les maires des villes concernées devaient toujours faire face seuls à cet immense problème. Depuis février 1997, la population civile d'Urabá (Chocó), en particulier aux alentours du village de Rio Sucio - zone traditionnellement

dominée par la guérilla - fait de plus en plus l'objet de mesures d'intimidations et de harcèlement ainsi que de menaces de la part de groupes qui se sont autoproclamés groupes paramilitaires ou d'autodéfense. Ces groupes obligent la population à abandonner ses terres et ses maisons, avec pour conséquence la mort du bétail laissé seul et la perte des récoltes. Des exécutions publiques dans les villages servent de moyens de pression. Ainsi, récemment (le 27 février 1997) un jeune paysan du village de Vijao, du nom de Martino López, a été exécuté puis décapité et son corps a été coupé en morceaux par des membres d'un groupe paramilitaire. Jusqu'à présent, les autorités n'ont pris aucune mesure appropriée à la suite de cette exécution.

3. Au cours de la même période, les environs de plusieurs villages de la communauté de Rio Sucio ont été bombardés par des appareils des forces aériennes colombiennes afin de forcer la population à partir.

4. Face à ces attaques, la population civile prise de panique s'enfuit par bateau, à pied, à dos de mule, en bus ou par tout autre moyen de transport vers les villes voisines du Panama. Au cours de ces fuites, de nombreuses familles sont dispersées et, en règle générale, le père disparaît ou est tué. Face à ces actions paramilitaires, ni la guérilla, ni l'armée (qui toutes deux) prétendent protéger la population civile) ne peuvent ou ne veulent assurer une protection efficace. Après les atrocités, les villages abandonnés sont généralement occupés par l'armée officielle. Les méthodes décrites ci-dessus permettent une concentration des terres aux mains de propriétaires fonciers qui, jusqu'à présent, restent largement inconnus.

5. Le commandant militaire régional, le Général Rito Alejodel Rio Rojas, de la 17ème brigade basée à Carepahas, a déclaré qu'il n'était pas en mesure de garantir le retour chez elles de milliers de personnes déplacées - pour l'essentiel des femmes et des enfants. Pour l'instant, les réfugiés sont regroupés, dans des conditions inhumaines, dans des camps primitifs dans des villes telles que Turbo et Apartado.

6. La guérilla dans la région d'Urabá (principalement l'EPL et les FARC) a perdu un territoire considérable à la suite des défaites subies ou de redditions volontaires à la soi-disant organisation d'autodéfense ACCU (Autodefensas Campesinas Córdoba y Urabá) et à l'armée. L'ACCU est une organisation illégale qui a toutefois assumé dans une large mesure le rôle de l'Etat pour ce qui est de recevoir, de protéger et de faciliter la légalisation des ex-membres de la guérilla, leur distribue des terres et leur fournit une assistance technique pour faciliter leur réintégration. Son objectif est de définir les règles d'une nouvelle société d'où auraient disparus la guérilla et ses alliés politiques supposés.

7. Le problème dans la région d'Urabá tient pour l'essentiel à l'absence de l'Etat. Le pouvoir se trouve en fait aux mains de groupes qui opèrent à la limite de la légalité. Face à la stratégie "de nettoyage" menée par les groupes paramilitaires, la guérilla essaie de regagner les territoires perdus. Ces affrontements entre guérillas et forces (para)militaires se traduisent par le meurtre de nombreux civils suspectés, à tort ou à raison, de coopérer avec l'adversaire. Au cours des dernières années, des centaines d'administrateurs locaux, de membres de conseil municipal, de maires et d'agents communautaires ainsi que d'Indiens ont été assassinés.

8. Les forces officielles, et en particulier l'armée, ne sont pas considérées comme étant neutres par la population mais au contraire comme étant parties au conflit. Elles ne sont donc pas en mesure de protéger la population civile sans défense étant donné que l'armée semble avoir pour principal objectif la lutte contre la guérilla. La région d'Urabá est en fait dominée par la peur, la terreur et l'impunité.

9. Mettant fin à cet enchaînement de représailles, l'ACCU a répondu le 26 mars 1997 à la demande d'un prêtre du diocèse d'Urabá et de la section néerlandaise de Pax Christi International et libéré les cinq derniers civils qu'elle avait enlevés (qui étaient des membres de la famille de dirigeants de la Coordinadora Guerrillera Simón Bolívar). Cette libération sans condition était un geste de bonne volonté destiné à mettre fin au cercle vicieux d'enlèvements et de violences. Toutefois, jusqu'à présent la guérilla a répondu par la négative, refusant de dialoguer avec l'ACCU qu'elle considère comme une organisation illégale et imposant à l'ouverture de négociations de paix avec le gouvernement central des conditions telles (par exemple démilitarisation d'une grande partie du territoire colombien) qu'il est peu probable que les autorités les acceptent. Par ailleurs, la guérilla n'a pas manifesté de volonté sincère de libérer les 60 soldats capturés en septembre 1996 sur la base militaire de Las Delicias dans la région de Caquetá.

10. Face à l'intensification de la violence, le diocèse d'Apartado encourage la constitution de "communauté de paix" (comunidades de paz) auxquelles les forces armées, qu'elles soient égales ou illégales, n'ont pas accès. La population devrait être en mesure de se défendre sans armes et de refaire sa vie sans être contrainte de participer, d'une façon ou d'une autre, au conflit armé.

11. Le dimanche 23 mars 1997, la région de San José de Apartado, qui regroupe 28 petits villages, a été proclamée "communauté de paix" en présence de la délégation composée de membres de la section néerlandaise de Pax Christi international et d'un représentant du Parlement néerlandais. Les communautés et l'Eglise lui ont demandé de suivre le bon déroulement de cette initiative afin de contribuer à garantir le développement de cette tentative fragile de paix civile.

12. Recommandations :

a) Pax Christi International lance un appel à toutes les parties au conflit afin qu'elles respectent les communautés de paix créées par les populations civiles pour retrouver leur autonomie et ne pas avoir à coopérer avec une quelconque force politique ou armée;

b) Pax Christi International lance un appel aux gouvernements provinciaux et national afin qu'ils adoptent des mesures énergiques pour protéger les populations civiles contre les actes de violence et garantissent le retour en toute sécurité des personnes déplacées. Dans l'immédiat, une assistance pourrait peut-être être obtenue dans le cadre du programme du HCR en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays;

c) Pax Christi demande à la communauté internationale de renforcer sa présence dans la région d'Urabá et de participer au développement des communautés de paix en suivant cette initiative et en contribuant au programme de paix et de développement;

d) Pax Christi International demande à l'Union européenne et, plus précisément, aux entreprises multinationales européennes de ne pas contribuer à la violence chronique en Colombie en versant les importantes rançons demandées pour la libération de leurs ressortissants enlevés par la guérilla et en payant (la guérilla ou les forces (para)militaires) pour assurer la protection de leurs investissements. Pax Christi demande aux pays et aux investisseurs européens de ne pas payer pour favoriser la violence mais au contraire de contribuer de façon constructive à l'élaboration d'une politique européenne contre les enlèvements en Colombie.
